



⇒ Modèle d'accord employeur/salarié sur l'organisation d'une formation hors temps de travail

(Catégorie 2 du plan de formation : actions de développement des compétences)

ACCORD

Entre

La société, désignée ci-après « l'employeur », représentée par (nom, prénom, fonctions).....

Et

Mlle/Mme/M (nom, prénom, fonctions)....., désigné(e) ci-après « le/la salarié(e) »

Il est convenu ce qui suit :

Le (la) salarié(e) participera à la formation (intitulé de l'action)..... se déroulant à (adresse du lieu de formation).....

du..... au....., d'une durée totale de..... heures.

Conformément au calendrier joint en annexe du présent accord, l'action se déroulera pour :

- heures sur le temps de travail du/de la salarié(e) ;
- heures hors temps de travail du/de la salarié(e).

Le(la) salarié(e) est informé(e) que les heures de formation hors temps de travail ne sont pas des heures supplémentaires et donneront lieu au versement de l'allocation de formation égale à 50% de son salaire net de référence.

Le(la) salarié(e) déclare avoir pris connaissance de la nature des engagements souscrits par l'employeur aux termes de l'article L6321-8 du code du travail, sous réserve de sa participation avec assiduité à l'action de formation ci-dessus mentionnée et de sa réussite aux évaluations prévues dans son cadre.

Fait en double exemplaire

A....., le.....

L'employeur

Le (la) salarié(e)